

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Toulouse Métropole 2024-2029

Exprimez-vous du 16 septembre au 16 novembre 2024

DESCRIPTION DE LA CONSULTATION

Afin d'établir un plan d'actions quinquennal de lutte contre le bruit, le PPBE, Toulouse Métropole réalise tous les 5 ans, un diagnostic de la qualité de l'environnement sonore sur son territoire, sous la forme de cartographies, dites « cartes de Bruit Stratégiques » (Conformément aux articles L. 572-1 à L. 572-11 du Code de l'environnement).

Ces cartes indiquent le niveau de bruit (moyen, journalier, annuel) par type de source (aérien, ferroviaire, routier, industriel) sur tout le territoire de la métropole. Elles informent également sur le nombre potentiel d'habitants exposés à des niveaux de bruit supérieurs aux seuils réglementaires.

Objectifs :

- Réduire le bruit dans les zones les plus bruyantes
- Préserver et améliorer l'environnement sonore des zones plus calmes
- Mettre en œuvre des actions de prévention et d'information auprès du public

OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation permet à toutes les personnes et instances d'être informées des orientations qui préfigurent son projet de PPBE.

Afin d'associer le public à l'élaboration de son PPBE, Toulouse Métropole a décidé d'organiser une consultation du 16 septembre au 16 novembre 2024.

Les objectifs fixés de la consultation sont les suivants :

- présenter le projet et informer le public sur la base du diagnostic réalisé,
- recueillir l'avis du public sur les orientations envisagées.

DÉROULEMENT

Cette consultation prévoit :

- la mise à disposition des documents et de toutes les informations relatives au projet sur le site internet ou via le QR code : [jeparticipe.metropole.toulouse.fr / rechercher PPBE](http://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/rechercher_PPBE)
- la mise à disposition d'un dossier de consultation papier au siège de la Métropole accessible aux heures d'ouverture habituelles, accompagné d'un registre permettant aux personnes de consigner leurs observations par écrit.

MODALITÉS D'EXPRESSION DU PUBLIC

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consigner ses observations :

- Sur le registre mis à disposition au siège de la Métropole
- Via le site internet : jeparticipe.metropole.toulouse.fr
- Par courrier adressé à :
Toulouse Métropole
Direction Environnement - Énergie, Mission BRUIT
Arche Marengo 1 allée Jacques Chaban-Delmas - 31500 Toulouse

MODALITÉS POUR CONSULTER

LES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION

Au terme de la consultation, il sera établi un bilan de la consultation reprenant et synthétisant les avis et observations formulés. Ce bilan ainsi que les suites données, seront intégrés au PPBE qui fera l'objet d'une délibération en conseil métropolitain.

Le public pourra consulter cette délibération sur le site internet de Toulouse Métropole

En savoir plus

[jeparticipe.metropole.toulouse.fr / rechercher PPBE](http://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/rechercher_PPBE)

ou scannez le QR code :



Votre avis est important

jeparticipe.metropole.toulouse.fr

toulouse
métropole